

## Décision n° 2025-56 du 29/07/2025 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (PICARD Christophe)

**Le Directeur Direction médicale médicaments 1 (DMM1) ;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. PICARD Christophe est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29/07/2025

Isabelle SAINTE MARIE  
Directrice adjointe de la direction médicale médicaments 1